

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 07/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**7 mars 2025**

**Présidence** : Philippe DANIEL, Président.

#### **Etaient présents** :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

**Mandat de procuration** : Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Jacques LAMBLIN à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE à Murielle GRIFFOUL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

**Absents** : Christian GEX, Catherine PAILLARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....21  
Absents ayant donné mandat de procuration.....6  
Absents.....2  
Votants.....27

### **Délibération 2025 021**

#### **MOBILITE**

**Convention d'occupation du sol et d'usage pour la création d'une halte repos cyclable à Crévéchamps**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	6	27	0	0	0

En avril 2022, le pays a lancé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé son schéma directeur qui a permis jusqu'à la fin de l'année de réaliser l'état des lieux des pratiques, de l'état des aménagements

tout comme l'identification des axes stratégiques et lignes de désirs géographiques sur lesquelles développer la mobilité vélo.

Ce schéma directeur, validé à l'automne 2023, a abouti sur la réalisation du document récapitulatif des tracés, services, aménagements chiffrés et planifiés dans le temps. Il a mis également en évidence le besoin d'aménagement de services vélos sur le territoire.

La Voie Bleue ou V50, Moselle-Saône à vélo est un projet collectif porté par 33 collectivités. Le Pays du Lunévillois assure la gestion d'un tronçon d'environ 5 km de cette voie.

En accord avec le comité miroir de la V50, les collectivités se sont organisées pour créer des services vélos le long de cette voie de façon concerté.

C'est pourquoi, le PETR du Pays du Lunévillois souhaite offrir aux cyclistes une halte-repos chaleureuse, confortable et conçue dans un esprit écoresponsable.

#### Emplacement de la halte-repos

Le projet d'halte-repos est situé sur la commune de Crévéchamps (parcelle n°0131), le long de la voie bleue, à proximité de l'écluse n°41 de Crévéchamps, le long de la rue de Velle (D116).

Surface : environ 180 m2

L'aire de repos sera notamment équipée :

D'un abris type kiosque ouvert

D'une table avec bancs

De quelques jeux pour enfants

D'un panneau d'information

La consultation d'entreprises a été lancée en décembre 2024 pour une ouverture de la halte repos fin juin 2025 au plus tard.

Une convention sera signée avec la commune de Crévéchamps pour la mise à disposition temporaire du terrain.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux et aménagements	35 450,00	Région Grand Est	8 862,50	25
		Autofinancement	26 587,50	75
		<b>TOTAUX</b>	<b>35 450,00</b>	<b>TOTAUX</b>

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la halte repos de Crévéchamps,
- **AUTORISE** le Président à mener la poursuite du projet et entreprendre toute démarche nécessaire à l'aboutissement du projet,
- **AUTORISE** le Président à demander une subvention auprès de le REGION GRAND EST ou tout autre organisme
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, leurs annexes, les avenants et tout document se rattachant au projet,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget annexe Mobilité 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 21 mars 2025  
Philippe DANIEL,  
Président.

  
